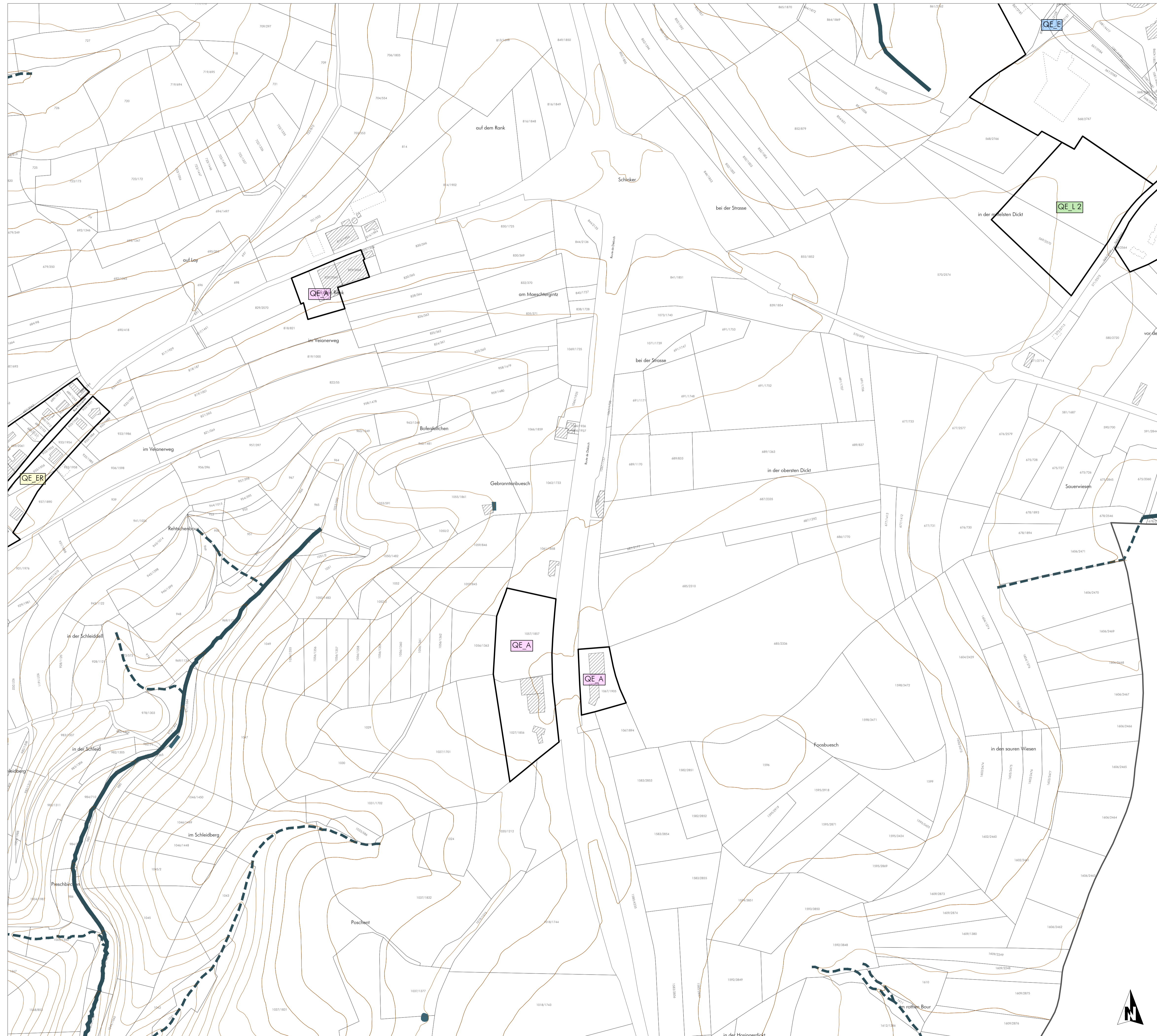


Plans d'aménagement particulier "quartier existant" - Schinker



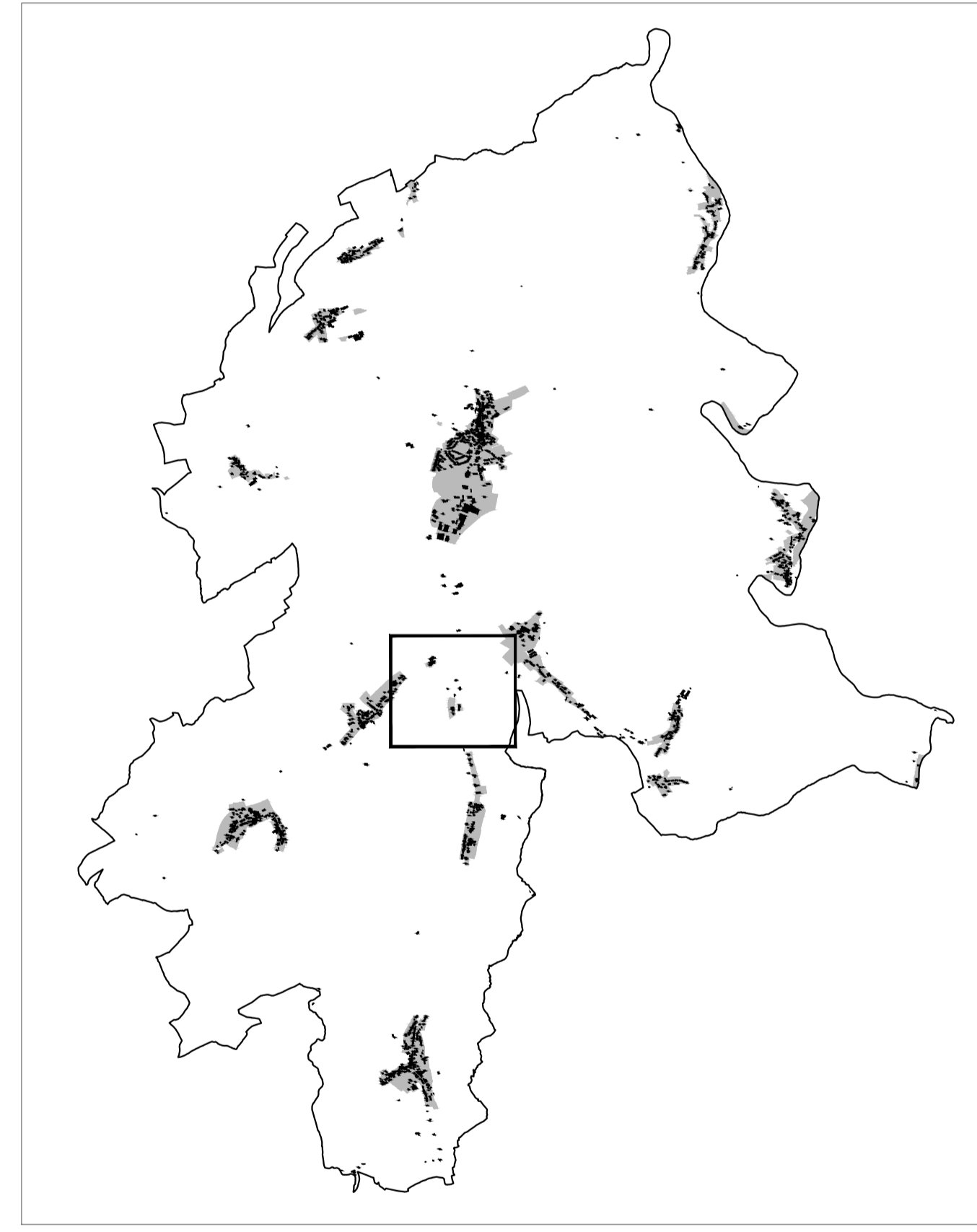
FOND DE PLAN
Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016, de la BD-L-TC 2007

- Limite communale
- Limite parcellaire
- ▨ Bâtiment existant (PCN 2016) | Bâtiment supplémentaire à titre indicatif (Schinker 2013 et 2016)
- - - Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau (équidistance 5m)

PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER

- ▭ **Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant"**
- QE_ER - espace résidentiel
- QE_EV1 - espace villageois 1
- QE_EV2 - espace villageois 2
- QE_E - équipements
- QE_A - activités
- QE_L - sports et loisirs (L 1, L 2, L 3.1.L 3.2, L 3.3)

Zones destinées à être urbanisation (non soumises au plans d'aménagement particulier "quartier existant")



Ref. n°: 18063/74C	
Avis de la Cellule d'Évaluation	26.10.2017
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 BD-L-TC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COncEpt COncEil COmmunication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à.r.l.
 3, bd. de l'Albette
 L-1124 Luxembourg
 Tel.: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 27
 Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen
 Projet: Plans d'Aménagement Particulier "Quartier Existant"
 Objet: Plan de localisation PAP QE - Schinker

Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et réclamations	C. Rabe	07.06.2018	A

Echelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_pap-qe_SC
Indice: A	Date: 07.06.2017
Élaboré: C. Rabe	Complété: U. Truffner
	Validé: U. Truffner

Chaque édition est mise à jour et corrigée des erreurs. Ce plan ne peut être imprimé à son tour sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, copié, diffusé ou communiqué à un tiers sans l'autorisation écrite de l'auteur. Toute réimpression est formellement interdite.